

Interruptible

Ce produit est destiné aux clients équipés d'appareils/installations raccordés en permanence et interruptibles tels que les pompes à chaleurs, les chauffages électriques autorisés, les grands chauffe-eau et autres appareils dont la consommation d'électricité peut être interrompue.

Ce produit est sélectionné en complément d'un autre produit souscrit pour le même point de fourniture.

Valable dès le 1^{er} janvier 2017

	CHF/an	ct./kWh		ct./kWh		ct./kWh	
		Energy Blue		Energy Green		Energy Grey	
		Haut tarif (7-21h)	Bas Tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas Tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas Tarif (21-7h)
Prix de base							
Energie							
Prix de l'énergie		9.50	7.50	12.00	10.00	8.50	6.50
Utilisation du réseau¹							
Prix de l'utilisation du réseau BT IR	96.00	6.00	5.00	6.00	5.00	6.00	5.00
Supplément Swissgrid ²		0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40
Redevances et taxes¹							
Redevances communales ³		1.32	1.32	1.32	1.32	1.32	1.32
Taxes d'encouragement ⁴		1.40	1.40	1.40	1.40	1.40	1.40
Taxes fédérales des eaux et des poissons ⁵		0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10
Total sans TVA	96.00	18.72	15.72	21.22	18.22	17.72	14.72
Total avec TVA (8%)	103.68	20.22	16.98	22.92	19.68	19.14	15.90

¹ Ces éléments sont repris des Produits d'utilisation du réseau. Les conditions détaillées des fiches tarifaires réseau font foi.

² Le supplément sur les coûts de transports du réseau à haute tension tient compte des coûts des systèmes de régulation sur les réseaux haute tension gérés par Swissgrid.

³ Les redevances communales sont dues pour chaque point de fourniture (le prélèvement dépend de la commune concernée).

⁴ Les taxes d'encouragement aux nouvelles énergies renouvelables (rétribution à prix coutant/financement des surcoûts) sont fixées chaque année par l'OFEN.

⁵ La redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons (introduite par le Conseil fédéral à partir du 1^{er} janvier 2012) est fixée chaque année par l'OFEN.

Dispositions complémentaires

- Conditions générales (CG) de la Société des Forces Electriques de La Goule SA
- Conditions générales pour la fourniture d'énergie électrique de la Société des Forces Electriques de La Goule SA (CGF La Goule)
- Prescriptions d'entreprise (PDIE BE/JU/SO/CFF)

La Société des Forces Electriques de La Goule SA peut fixer unilatéralement ses prix conformément aux dispositions légales et aux directives en matière de régulation. **Les ajustements de prix ne requièrent pas la résiliation du contrat.**